



Communiqué de presse

Les cantons sont favorables à la révision de la loi sur l'asile

Les cantons sont favorables à la révision de la loi sur l'asile (LAsi) sur laquelle le peuple devra se prononcer le 9 juin prochain. Les modifications à discuter constituent une partie importante du concept de refonte du système de l'asile en Suisse. Cette réforme a pour objectifs d'accélérer les procédures de manière notable, de décharger les cantons et de restaurer la crédibilité du système auprès des requérants d'asile et de la population.

Le domaine de l'asile relève à la fois de la Confédération, des cantons et des communes. Tous les acteurs impliqués dans ce secteur sont unanimes pour reconnaître que les procédures d'asile sont aujourd'hui beaucoup trop longues. C'est la raison pour laquelle Confédération, cantons et communes œuvrent ensemble pour les accélérer. En effet, des procédures rapides et équitables créent davantage de clarté pour les personnes concernées et permettent de mieux faire accepter les décisions par les requérants. Si des économies pourront être ainsi réalisées du côté de l'aide sociale et de la sécurité, l'exécution des renvois, qui relève des cantons, sera également facilitée. Lors de la conférence sur l'asile du 21 janvier 2013, la Confédération, les cantons et les communes se sont donc mis d'accord sur une stratégie commune visant à réaménager le domaine de l'asile.

Le conseiller d'État Hans-Jürg Käser, président de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), le conseiller d'État Beat Villiger, vice-président de la CCDJP et directeur de la sécurité du canton de Zoug, de même que le conseiller d'État Pierre Maudet, directeur de la sécurité du canton de Genève ont exposé aujourd'hui les raisons qui amènent la CCDJP à soutenir la révision de la loi sur l'asile. La révision soumise à votation marque une étape importante vers une réforme en profondeur du domaine de l'asile et en constitue partie intégrante.

Les points ci-après du projet intéressent les cantons au premier plan :

- La Confédération pourra désormais ouvrir et exploiter plus facilement des centres d'hébergement. De cette manière, elle répartira moins de requérants d'asile entre les différents cantons et pourra décider sur place et immédiatement des cas évidents. Prises rapidement, les décisions sont plus crédibles, aux yeux également des personnes concernées. Cela permettra aux cantons d'améliorer l'exécution des renvois.
- La révision autorise la Confédération à octroyer aux cantons dans lesquels se trouve un centre fédéral des contributions aux dépenses supplémentaires devant être engagées pour la sécurité. Elle prévoit également une base légale pour le financement de programmes d'occupation dans les centres fédéraux, ce dont on ne peut que se féliciter en termes de sécurité.
- Divers cantons ont exigé une base légale pour la création de centres dédiés à l'accueil de requérants récalcitrants et au comportement perturbé. Cette base légale est également partie intégrante du projet.
- La révision permet à la Confédération de tester de manière approfondie les procédures accélérées pour ensuite adapter le système avant qu'il ne soit introduit définitivement.

Berne, le 24 mai 2013

Compléments d'information :

- *Hans-Jürg Käser, conseiller d'État et président de la CCDJP, tél. 031 633 47 26*
- *Beat Villiger, conseiller d'État et vice-président CCDJP, tél. 041 728 50 21*
- *Pierre Maudet, conseiller d'État et directeur de la sécurité du canton de Genève, tél. 079 377 45 12*